Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202683-20261020-RPQSFREMUR25-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation 15/10//2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUCA

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la mairie de Ruca, sous la présidence de Monsieur Dominique PERCHE, Maire.
Etaient présents : Dominique PERCHE. Claude LAYEC. Pierrick CARFANTAN. Véronique LE BIDEAU. Cécile RUELLAN. Karine CHANTOISEL. Céline LEGENDRE. Vanessa DARCOURT. Pascal HINGANT. Julie BERTHELOT. Louis-Claude GICQUEL. Lydia GIRARD. Rodolphe GROUAZEL. Mathieu FAVREL.
Avaient donnés pouvoir : Pierrick CARFANTAN à Dominique PERCHE.
Étaient absents :
A été nommée secrétaire de séance : Céline LEGENDRE.

OBJET : SYNDICAT DES FREMUR – RPQS 2025.

Monsieur Claude LAYEC, Premier Adjoint, expose au Conseil Municipal le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Frémur pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur LAYEC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE du RPQS 2025 du Syndicat des Frémur joint à la présente délibération.

FAIT A RUCA LES AN, MOIS ET JOUR SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,

MAIRIE DE RUCA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Côtes d'Armor